

PROCES-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026 – 19h00
MAIRIE DE VILLEREVERSURE
(Convocation faite le 29 mai 2026)

Présents :

Mmes Céline AZNAR, Chantal CAILLE, Pascale CALLAMAND, Raphaële FRISON, Danielle GUILLERMIN, Cécile PIERRE, Véronique ROUDET,
Ms Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Lilian GUICHARD, Jordan GIRERD, Cyrille MOTTET, David PETITJEAN, Frédéric WALLE

Pouvoirs :

Daniel GAMEIRO à M. Jérôme CHURLET
Cyrille MOTTET à M. Jordan GIRERD

Absents :

Céline AZNAR à partir de 20h13

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Quorum : 8 (atteint)

Ordre du jour de la séance :

1. Elections des délégués et suppléants pour les Sénatoriales 2026 (annexes jointes)
2. CM du 20 avril 2026 – Approbation du procès-verbal (annexe jointe)
3. Décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal (annexe jointe)
4. ELUS – Choix des thèmes de formations
5. Finances – SEMCODA / Caisse des Dépôts et Consignations – Garantie financière
6. Finances – Subvention exceptionnelle au « Foot Onze Surannais »
7. Finances – Subvention exceptionnelle à l'amicale CIS Suran
8. Finances – Subvention exceptionnelle au sou des Ecoles
9. Finances – délégation mouvements de crédits
10. Intercommunalité -- Approbation et autorisation de signature de la convention d'utilisation mutuelle de matériel – remorque porte barrière + barrières de sécurité (annexe-jointe)
11. Désignation des membres de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (annexe jointe)
12. Accord d'utilisation de la parcelle AB122 pour l'association de tir à l'arc (annexe jointe)
13. Désignation des délégués des Communes forestières Ain
14. Commissions – Point sur les dossiers en cours
15. Questions diverses

OUVERTURE DE SÉANCE A 19H00



ELECTIONS

Élection par le conseil municipal de 3 délégués et 3 suppléants au sein du collège électoral des grands électeurs dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.
Une liste est proposée, liste A :
Délégués titulaires : Jordan GIRERD, Danielle GUILLERMIN et Jérôme CHURLET
Délégués suppléants : Raphaële FRISON, Daniel GAMEIRO, Chantal CAILLE
La liste A est élue avec 14 bulletins et 1 nul.
La séance est suspendue à 19h20 le temps de dresser le PV (en 3 exemplaires) et de l'envoyer à la préfecture par mail.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/04/2026

Reprise de la séance à 19h40.
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions du Maire depuis le dernier conseil :

N° décision	Date	Domaine	Objet
2026-011	24/04/2026	Finances	Approbation du devis n°D2060404 du 22 avril 2026, de l'entreprise « François COLLET », d'un montant de 547.20€ TTC, pour la reliure des registres des délibérations et des arrêtés pour les années 2024 et 2025
2026-012	28/04/2026	Finances	Approbation du devis S2026020813 du 08 février 2026, de l'entreprise « Sarl Leia-Tech », d'un montant de 2 600€ TTC, pour la fourniture d'artifices de divertissement pour la fête de la Saint Laurent 2026.
2026-013	04/05/2026	Urbanisme	Non application du droit de préemption sur les parcelles cadastrées AE 68, AE70 et AE165
2026-014	21/05/2026	Finances	Approbation du devis n°DE80259 du 18 mai 2026, de l'entreprise « VIRAGES », d'un montant de 2 400.40€ TTC, pour l'achat mutualisé d'une remorque porte barrière et de barrières de sécurité.

M. le Maire énonce les décisions une à une et demande s'il y a des observations concernant celles-ci.

Toutes les décisions sont approuvées à l'unanimité.

**ELUS – CHOIX
DES THEMES DE
FORMATIONS**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

Considérant la volonté de la municipalité de permettre à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat,

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres,

M. le Maire propose :

- D'instaurer les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la collectivité.
- D'arrêter les orientations du plan de formation des élus, axées sur les thèmes suivants :
 - Statut juridique de l' élu local,
 - Pouvoirs de police / responsabilités ;
 - Urbanisme ;
 - Marchés publics,
 - Finances,
 - Environnement
 - Stratégie de communication du territoire et développement personnel de l' élu
- D'inscrire au budget de la commune (au chapitre 65 : autres charges de gestion courantes), les dépenses correspondantes.
- De prendre en charge les frais de formation, de déplacement et d'hébergement des élus.

Le Maire précise que ces formations sont gratuites et proposées par le DIFF et l'AMF par mail. Pour s'inscrire, il suffit de cliquer sur s'inscrire.

Chantal CAILLE indique qu'elle s'est inscrite sans difficulté à la formation sur les conseils municipaux des jeunes le 24 juin. Elle fait circuler une brochure, sur les formations et ateliers proposés, obtenue lors de la journée de l'AMF du 22 mai.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE les propositions du maire

**FINANCES
--
GARANTIE
EMPRUNT
SEMCODA**

M. le Maire explique que les murs de la maison de retraite appartiennent à la SEMCODA, et que celle-ci entreprend des travaux (travaux d'eau, et risque incendie).

Par courrier en date du 20 mars 2026, le Directeur Général Délégué de SEMCODA, Société d'Économie Mixte de Construction de l'Ain pour la rénovation du foyer « Ary Geoffray » à Villereversure, a sollicité la commune de Villereversure :

- Pour qu'elle accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour la souscription d'un prêt de 177 300 euros à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit pour un montant de 88 650 euros.

Le Maire ajoute que le garant permet le paiement des travaux si la SEMCODA devient défaillante financièrement.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales
Vu l'article 2305 du Code civil

	Vu le Contrat de Prêt N°184488 en annexe signé entre SEMCODA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉLIBÈRE <u>Article 1</u> : L'assemblée délibérante de la Commune de VILLEREVERSURE accorde sa garantie à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 177 300 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N O 184488 constitué d'une Ligne du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 88 650 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. <u>Article 2</u> : La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. <u>Article 3</u> : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt. AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
ASSOCIATION -- SUBVENTION	Monsieur le Maire informe de la création d'un club de football « Foot Onze Surannais » intercommunal dont le siège est à Villereversure. Il précise que le Foot Onze Surannais émane de l'ancien Club de Foot FCHR qui a été mis en sommeil depuis 2025. Le président est Emmanuel DARMEDRU, et le secrétaire Hervé COLIN ; le nouveau club compterait 18 ou 20 membres. Celui-ci a fait une demande, par mail le 28 avril 2026, d'attribution de subvention afin de soutenir le lancement du club. M. le Maire demande au conseil de municipal s'il souhaite accorder une subvention exceptionnelle au « Foot Onze Surannais » et d'en déterminer le montant. Il explique que le montant alloué sera déduit du montant prévu dans la délibération D260216_02 de la partie DIVERS. M. le Maire rappelle les conditions d'attribution de subvention aux associations : • Avoir le siège social à Villereversure • Présenter le compte-rendu de la dernière assemblée générale • Produire un bilan ou compte de résultat • Exposer le projet nécessitant une subvention, accompagné du budget prévisionnel de celui-ci Le Maire souligne qu'à ce jour, nous n'avons ni de budget prévisionnel ni de projet présentés par le Foot Onze Surannais. Le club a dû faire face à un problème concernant les entraînements et l'utilisation du stade.

	En effet, le stade est géré par Grand Bourg Agglomération et est utilisé par le club de foot d'Hautecourt. M. le Maire, souhaitant une bonne entente, a organisé une réunion avec les 2 clubs de foot, GBA et le maire de Hautecourt, et le créneau du jeudi pour l'entraînement du club est acté. Le Maire propose de mettre à disposition nos salles de réunion gratuitement, d'attendre 1 an d'existence avec un compte-rendu de l'assemblée générale et un bilan financier avant de verser une subvention sachant que la commune donnait au club FCHR la somme de 550€. David PETITJEAN intervient pour souligner que l'ancien club FCHR à reverser avant sa dissolution la dernière subvention au profit du Sou des Ecoles. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par treize voix pour et deux abstentions, décide, DE REFUSER le versement d'une subvention exceptionnelle au « Foot Onze Surannais » pour cette année. D'APPROUVER la mise à disposition d'un local pour réunion et stocker du petit matériel.
ASSOCIATION -- SUBVENTION	Monsieur le Maire informe que l'Amicale du CIS Suran sollicite l'attribution d'une subvention de la part de la commune de Villereversure afin de soutenir leur projet d'organiser le Rassemblement Départemental des Sapeurs-pompiers de l'Ain qui se déroulera le samedi 27 juin 2026 sur notre commune. Cette subvention leur permettra de financer en partie les dépenses liées à cette manifestation pour : - les animations - la communication - la logistique - l'achat de matériel La commune met à disposition la salle des fêtes et des moyens techniques, barrières, infrastructures. Le Maire indique que c'est une chance pour la commune d'avoir été choisie pour accueillir cette manifestation qui s'organise que tous les 60 ans. Cette journée commence par des animations, avec à 16h l'Assemblée Générale puis un défilé de véhicules motorisés. Raphaële FRISON annonce la présence de l'association des donneurs de sang. M. le Maire demande au conseil de municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Amicale du CIS Suran et propose un montant de 2000€. Il explique que le montant alloué sera déduit du montant prévu dans la délibération D260216_02 de la partie DIVERS Lilian GUICHARD trouve que la somme proposée est importante en plus du prêt de matériel. Le Maire précise que la commune n'aura pas à financer le traditionnel « apéritif offert par la commune » Véronique ROUDET demande jusqu'à quand on peut attribuer une subvention exceptionnelle. Le Maire lui répond que le montant des subventions pour les associations est voté tous les ans en mars au moment du vote du budget et le montant prévu dans la partie DIVERS est valable jusqu'au 31 décembre 2026. Lilian GUICHARD demande s'il est envisagé de donner au SDIS une subvention chaque année. Réponse négative. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

	D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000€ pour soutenir la manifestation du Rassemblement Départemental des Sapeurs-pompiers de l'Ain 20h13 Céline AZNAR quitte le conseil
ASSOCIATION -- SUBVENTION	Monsieur le Maire informe que le Sou des écoles Villereversure/Ramasse sollicite l'attribution d'une subvention de la part de la commune de Villereversure afin de soutenir leurs projets éducatifs. Cette subvention leur permettra de financer : - l'animation escape game, - Une sortie scolaire de fin d'année, - l'animation Ville'Ages, - les livres des « incorruptibles", - L'attribution d'une enveloppe budgétaire pour chaque classe pour acheter du matériel, jeux... Le Sou des écoles demande à bénéficier, à titre gracieux, d'une mise à disposition de la cantine et de la salle des fêtes pour organiser des événements si le budget de la commune ne permet l'octroi d'une subvention. M. le Maire rappelle le contexte historique : problème de matériel, stocké dans local communal, volé, qui avait été acheté par le Sou grâce à une subvention. Il n'avait donc pas été possible de faire marcher l'assurance de la commune sans factures. La suppression de l'attribution de la Subvention avait été décidée et une ligne budgétaire pour les achats avait été créée. Le Sou en tant qu'association de Villereversure bénéficie d'une gratuité annuelle pour la location de la salle des fêtes. M. le Maire propose au conseil de municipal de ne pas accorder de subvention exceptionnelle à l'Association du Sou des Écoles mais d'accepter plusieurs mises à disposition de la salle des fêtes à titre gracieux. Le Sou utilise en général 3 fois par an la salle des fêtes pour ses événements et M. le Maire souligne que le coût de la location de salle pour les associations est de 210€. David PETITJEAN, en tant qu'ancien membre du Sou, trouve la proposition positive. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, D'ACCORDER 3 gratuités supplémentaires pour la location de la salle des fêtes.
FINANCES -- DÉLÉGATION	M. le Maire demande aux membres du conseil municipal une délégation pour procéder, sur l'exercice 2026, à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) pour faire face à des dépenses imprévues comme l'achat mutualisé d'une remorque porte-barrières non inscrit dans le budget. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, D'AUTORISER M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

CONVENTION REMORQUE	M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention d'utilisation mutuelle de la remorque porte barrière et des barrières de sécurité acquises en commun à parts égales avec les communes de Simandre-sur-Suran et de Nivigne et Suran pour un montant de 7 201.20€TTC (soit 2 400.40€TTC chacune) Les frais facturés par Simandre seront en fonction du temps d'utilisation du matériel et du montant de l'assurance divisé par 3. Pascale CALLAMAND demande le mètre linéaire, il y a 40 barrières de 2m. Chaque association demandera aux mairies qui autoriseront le prêt de matériel. Le matériel sera stocké à Simandre sur Suran. M. le Maire demande au conseil municipal son avis sur ladite convention et son accord pour la signer. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.
Désignation des membres de la CLECT	CONSIDERANT que par délibération en date du 27 avril 2026, Grand Bourg Agglomération a approuvé la création et la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées. La composition est fixée à un représentant et un suppléant par commune membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse M. le Maire indique que cette commission est convoquée à chaque transfert de charges. A cet effet, il est proposé que Monsieur Jordan GIRERD, en qualité de titulaire et Madame Danielle GUILLERMIN en qualité de suppléante, représentent la commune de Villereversure au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la désignation des représentants des membres de la CLECT
VIE COMMUNALE -- OCCUPATION DE TERRAIN	Monsieur le Maire informe que l'association Espérance Revermontoise sollicite, lors d'un courrier du 17 novembre 2025, la commune de Villereversure pour l'installation d'un pas de tir extérieur pour la pratique du tir à l'arc afin de pouvoir s'entraîner en prévision des compétitions nationales d'été. L'association demande une autorisation d'occupation de la parcelle cadastrale 0122 entre le stade de foot et l'école. La butte protégerait des flèches. Ce terrain leur permettrait de s'entraîner à l'extérieur, dans des conditions plus proches des concours. Les entraînements ont lieu le mardi et vendredi. Ils ont besoin d'un terrain de 15 m par 35m. Une convention sera passée avec eux, avec renouvellement à chaque mandat, avec préavis de 6 mois des 2 parties pour pouvoir rompre cette convention Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, DECIDE d'autoriser l'occupation temporaire de la parcelle AB 122 à l'association Espérance Revermontoise pour la pratique du tir à l'arc et dont les conditions d'utilisations seront mentionnées dans la convention de prêt de terrain. AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Désignation des délégués des communes forestières de l'Ain	M. le Maire donne la parole à Lilian GUICHARD qui explique que cette association constate que le territoire peut être mieux exploité par la valorisation des bois. La commune est adhérente à « Communes forestières de l'Ain » et combat les scolytes. Véronique ROUDET demande si l'affouage est en lien. Pas tout à fait, répond Lilian GUICHARD mais l'association veut étendre son réseau car les sapins, les frênes et les chênes sont en mauvais état dans nos forêts. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : DÉSIGNE Daniel GAMEIRO en tant que titulaire et Lilian GUICHARD, suppléant
COMMISSIONS -- QUESTIONS DIVERSES	Chantal CAILLE _ Prochaine réunion Commission Actions Sociales le 18 juin avec Lucile Folliot concernant son projet : accompagnement/solitude _ Repas des aînés le samedi 5 décembre : Animations/animateurs à déterminer ▸ Idée de mutualiser les frais (animation + repas) avec Ramasse ? _ Action « sénior » prévention routière : mercredi 7 octobre avec Mr Faugère, chef de sécurité routière à la DDT, thèmes abordés : ▸ Les troubles de la vue, le temps de réaction et distances de sécurité, la fatigue et les médicaments, la vitesse, les rond-point, passage à niveau et l'évolution sur les panneaux de signalisation _ question d'administrés : ▸ Sur la possibilité de mettre une pierre pour éviter le passage de véhicules sur l'allée Georges Brassens. Danielle alerte sur la dangerosité par rapport à la visibilité du dispositif. Lilian propose un ou plusieurs plots de signalisation en plastique qui se vissent dans le sol. ▸ Le trottoir vers l'église ne se voit pas Danielle propose d'utiliser la peinture blanche pour délimiter la chaussée du trottoir. Lilian GUICHARD : _ Remercie ceux qui sont venus au Balltrap David PETITJEAN : _ Réunion lundi 8 juin matin à 8h pour la Commission Communication pour le site Internet avec formation sur place _ Retour pas forcément positif des plantations des fleurs par rapport au caractère de Mr Louvet, (77 ans), remarques qui peuvent parfois être décourageantes pour les bénévoles : Jordan lui fera remonter ces remarques La commission fleurissement peut envisager un autre prestataire... Nicolas CLAIR - Beaucoup de personnes présentes au fleurissement pour aider, besoin d'envisager une nouvelle organisation pour la répartition des plants _ Un planning d'arrosage est mis en place pour seconder Denis Bouvard, Il faut compter 2h de temps, difficile d'attaquer avant 7h, car l'arrosage est assez bruyant. ▸ Possibilité pour certains conseillers d'arroser le soir (David Petitjean, Frédéric Walle, Lilian Guichard qui se propose de conduire le tracteur) - Demande d'Alexis Donin d'installer un bar à bières avec animation guinguette + petite restauration : accord donné 1 samedi/mois le soir jusqu'en septembre ; l'inviter à prendre contact avec la mairie pour signer une convention et lui demander de nous faire passer une affiche à diffuser pour les réseaux. - Gestion salle des fêtes : Nadine Valet est d'accord pour assurer la gestion des clés, les états des lieux etc.

- Danielle va la rencontrer pour lui expliquer le fonctionnement et soulève le problème de la porte lors de la location de la cantine uniquement qui donne accès à la salle des fêtes, à revoir.

_ Nicolas a représenté la commune pour la nomination de la présidente de la SR3A, mais n'a pas pu voter donc s'interroge sur l'intérêt de cette réunion. Jordan explique, en effet, que l'Agglo a la compétence pour représenter la commune et voter.

Pascale CALLAMAND :

_ a découvert le fonctionnement de la Cantine en tant que bénévole.

Cécile PIERRE :

_ Qui nettoie les chemins forestiers de la commune ?

- Ces chemins sont nettoyés par les utilisateurs, randonneurs, chasseurs,
- Jérôme rappelle qu'il est interdit de couper des buissons avant le 15 Aout
- Lilian ajoute qu'il est interdit de laisser les chiens en liberté dans la forêt du 15 avril au 30 Juin

Informations qui seraient intéressantes de relayer dans le bulletin municipal

Raphaële FRISON :

_ 19 juin, accueil des nouveaux arrivants

_ a représenté la commune le 21 mai à l'AG de l'ADIL (logement)

_ Participera au Comité Technique du CLIC (actions pour seniors) le 7 juillet

Jérôme CHURLET :

- plans pour WC Salle des fêtes Ok, les travaux seront réalisés par les bénévoles
- Route de Neuville : la commission va y travailler avec le département pour un ralentisseur
- Bureau Infratech : projet mode doux entre Eglise et Cormorand, plan modifié pour relier la maison de retraite, acquisition d'une bande de terre, Jordan va faire les démarches pour avoir une subvention globale en incluant les travaux du projet Ville Église.
 - Objectifs : 2027/2028
- Valuisant : problème d'excès de vitesse ; nombreux mails
 - Rappel peinture au sol pour 50km/h
 - GBA nous prête un radar pédagogique le 1^{er} juillet, pour enregistrer les vitesses, et re-discussion par la suite

Véronique ROUDET :

_ demande pourquoi le passage au compteur d'eau à distance pour la télérelève est payant chez SUEZ

- Suez avait informé et communiqué jusqu'à une certaine date le changement gratuit, mais sans réponse et accord de l'utilisateur pas de changement de compteur.

Danielle GUILLERMIN :

_ Commission Scolaire & périscolaire : a lancé une alerte pour pallier l'absentéisme à la cantine, des bénévoles sont venus.

_ EMAS : suite à l'audit, un temps de sensibilisation pour les agents de cantine et ATSEM sur le développement de l'enfant, en septembre.

_ Conseil d'Ecole 9 juin

- Connaître effectif de la prochaine rentrée qui certainement est en baisse
- Risque de fermeture de classe pour 2027/2028

Chantal souhaite savoir si la directrice reste en poste : réponse affirmative.

_ Fête de l'école le 26 juin : cartes cadeaux de 25€ pour les 18 élèves de CM2 de Villereversure (idem pour 5 élèves de Ramasse)

Jordan GIRERD :

- _ Le Récital : demande d'accès sur une partie privée du chemin
 - Pas du ressort de la commune car chemin privé
 - La commune l'invite à rencontrer le(s) propriétaire(s) de ce chemin.
 - _ la commune candidate pour installer une consigne Pickup (casiers La Poste)
 - Lieu proposé : place de la Gare
 - Projet de casiers pour chronopost, DPD, 4m pour 60 cm de large, 2 m de haut, Raphaële demande si projet répond à un besoin, Cécile et Danielle s'interrogent sur le choix esthétique de l'emplacement. Danielle propose derrière la pharmacie, emplacement plus apprécié par l'ensemble du conseil.
 - Lieu de l'implantation à revoir, chape de béton à prévoir ? Jordan reprend contact avec la Poste.
 - _ Projet Bichat : le site est fermé, pas d'avancée, pas de nouvelles
 - _ Feux de poubelle près du gymnase : pas de nouvelles
 - _ Réunion publique, salle des fêtes le 15 juin à 18h30, sur le PLU avec Mr Bonnamour
 - Les personnes qui souhaitent porter réclamation ou des observations concernant ce PLU doivent formuler voire reformuler leur demande lorsque le commissaire enquêteur sera présent en mairie
- Lilian questionne sur une mise à disposition du PLU : le projet sera visible en mairie.
- _ Travaux de la gare, renforcement réseau : terminés


SÉANCE LEVÉE A 22H08

CONVOCATION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

 **MERCREDI 01 JUILLET**

	Le Maire	La secrétaire de séance
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
Signature		